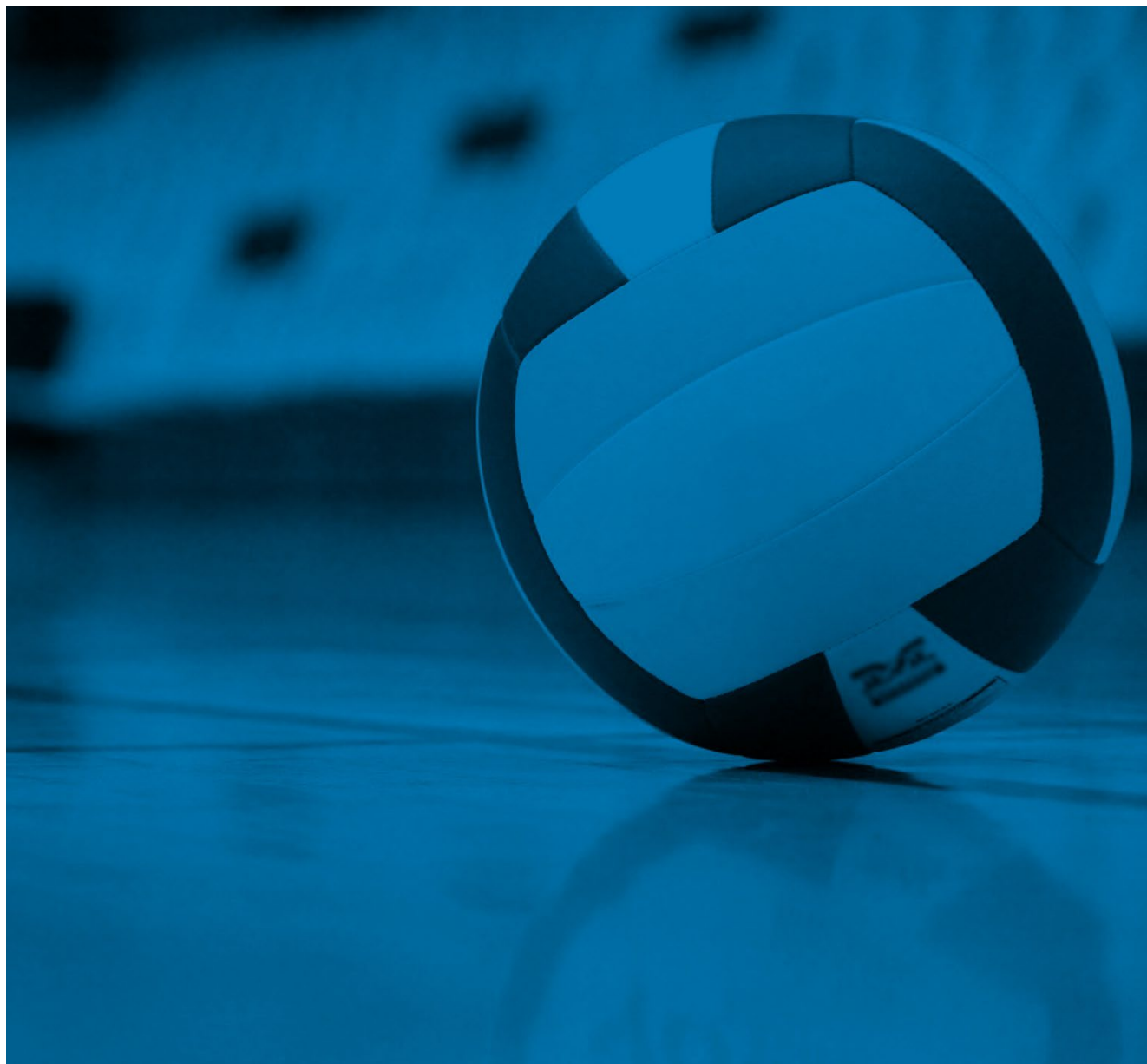


RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

MINI-VOLLEYBALL



SAISON 2022-2023

RSEQ
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

TABLE DES MATIERES

ART. 1	ÉTHIQUE SPORTIVE	2
ART. 2	POSITION DES JOUEURS	2
ART. 3	SERVICE	4
ART. 4	RÉCEPTION DU SERVICE.....	4
ART. 5	TYPE DE CONTACTS DU BALLON	4
ART. 6	CONTRE (BLOC).....	5
ART. 7	ROTATION	5
ART. 8	INTERRUPTION DU JEU	5
ART. 9	LE JEU AU FILET	6
ART. 10	DISCIPLINE.....	6

RÈGLEMENTS OFFICIELS

Les règlements officiels sont les règlements spécifiques du RSEQ Laurentides-Lanaudière.

Les règlements administratifs du RSEQ Laurentides-Lanaudière doivent être respectés.

ART. 1 ÉTHIQUE SPORTIVE

1.1 En tout temps, le joueur ainsi que l'entraîneur doivent manifester un comportement responsable et digne.

1.2 Aucun écart de langage ni de discipline (manque de respect envers l'officiel, l'adversaire, les spectateurs, les dirigeants) ne sera toléré. En cas de dérogation à ce règlement, voici la procédure que nous adopterons pour la personne fautive:

1re infraction : Avertissement verbal au joueur ou à l'entraîneur fautif. Le nom de la personne sera inscrit sur la feuille de pointage.

2e infraction : Octroi d'un point à l'adversaire et perte du service s'il y a lieu.

3e infraction : Même procédure qu'à la deuxième infraction ET DE PLUS, le joueur ou l'entraîneur sera expulsé de la partie. Celui-ci ne pourra prendre part au reste des parties de la journée.

RÈGLEMENTS TECHNIQUES

ART. 2 POSITION DES JOUEURS

2.1 Pour la position en réception et de service, il est suggéré de placer trois (3) joueurs en demi-lune et un (1) joueur à la passe au filet.

2.2 Le dernier joueur à avoir servi pour chacune des équipes est considéré comme le seul joueur « arrière » et ne peut jouer le ballon au-dessus du filet (attaque, contre) dans la zone « avant » délimitée par la ligne de service du terrain de badminton.

2.3 Il est interdit d'effectuer des permutations ayant pour but de déplacer de façon permanente des joueurs de l'arrière à l'avant ou vice versa.

ART. 3 SERVICE

- 3.1 Le joueur au service doit être derrière la ligne de fond et ses pieds ne peuvent pas traverser ni toucher la ligne. Celui-ci a 8 secondes pour s'exécuter.
- 3.2 Le ballon doit être frappé avec une main.
- 3.3 Le ballon peut toucher le filet en traversant de l'autre côté du terrain.
- 3.4 Le serveur peut recommencer son lancer (mais pas son service) si celui-ci est manqué à l'intérieur des 8 secondes permises.
- 3.5 Le joueur au service ne peut pas sauter au filet pour attaquer ou contrer.
- 3.6 Le service est considéré « réussi » si le ballon traverse le plan vertical du filet et :
 - Tombe dans les limites du terrain de l'adversaire.
 - Touche un adversaire avant de tomber au sol ou à un élément extérieur du jeu.
- 3.7 L'écran visuel est permis, les joueurs de l'équipe au service doivent cependant rester immobiles dans leur écran individuel ou collectif.
- 3.8 Une équipe garde son droit de servir jusqu'à sa première faute. Quand elle commet une faute, l'adversaire prend le service. (Le ballon doit changer de côté de terrain en roulant sous le filet et non en le lançant par-dessus)
- 3.9 Nombre maximum de service : un joueur peut faire un maximum de 5 services consécutifs. Par la suite, l'adversaire reprend possession du ballon sans toutefois faire de point.

ART. 4 RÉCEPTION DU SERVICE

La réception du service peut se jouer avec une technique permise en volleyball (tout contact franc qui est volontaire ou involontaire avec n'importe quelle partie du corps est accepté).

ART. 5 TYPE DE CONTACTS DU BALLON

5.1 Nombre de contact

Trois (3) contacts par équipe sont obligatoires avant de faire passer le ballon dans le camp adverse. L'équipe qui ne réussit pas à faire trois contacts perdra l'échange.

Le contre au filet (bloc) ne compte pas dans la séquence de trois contacts.

5.2 Premier contact (frappe)

Le premier contact de chaque échange doit être frappé (manchette ou touche).
Le ballon peut être touché par le joueur avec chaque partie du corps (pieds inclus)

5.3 Deuxième contact (attrapé)

Lorsqu'attrapé, le joueur doit effectuer un mouvement de balancier à partir d'entre les jambes à la taille. Le ballon doit être relancé avec les deux mains, sans hésitation, dans l'axe sagittal et dans un geste continu au niveau de la taille.

Le joueur ne peut pas lancer directement le ballon à son coéquipier au niveau de la poitrine.

Le joueur ne peut pas jongler avec le ballon avant de faire la passe.

Le joueur ne peut pas se déplacer, pivoter ou changer d'appui lorsqu'il est en possession du ballon.

Les deux pieds du joueur doivent demeurer au sol : le joueur ne peut donc pas pivoter ou de déplacer pour effectuer la passe. Par conséquent, si le joueur tombe au sol, celui-ci doit se relever sur les genoux et effectuer la passe.

5.4 Troisième contact (frappe)

Le troisième contact peut se jouer avec une technique permise en volleyball (tout contact franc qui est volontaire ou involontaire avec n'importe quelle partie du corps est accepté).

Le ballon ne doit pas être tenu (transport).

ART. 6 CONTRE (BLOC)

6.1 Le troisième contact peut être contré par l'équipe adverse.

6.2 Si le ballon touche le contre et revient dans le camp de l'équipe à l'offensive, cette dernière doit recommencer à nouveau la séquence de trois (3) contacts.

6.3 Si le ballon touche le contre et revient dans le camp de l'équipe à la défensive, l'équipe doit également compléter 3 contacts avant de retourner le ballon dans le camp adverse.

ART. 7 ROTATION

7.1 La rotation des joueurs se fait dans le sens horaire.

7.2 Les joueurs d'une équipe effectuent une rotation d'une place lorsque l'équipe gagne le droit de servir.

ART. 8 INTERRUPTION DU JEU

Après le service, le ballon est considéré en jeu jusqu'au signal de l'arbitre.

L'entraîneur a droit à un (1) temps mort de 30 secondes par partie (manche).

Les demandes de temps mort peuvent être effectuées seulement avant l'introduction d'un service.

NOTE : Il est permis à l'entraîneur de parler aux joueurs sur le terrain pendant que le ballon n'est pas en jeu

ART. 9 LE JEU AU FILET

- 9.1 Les joueurs ne doivent pas toucher au filet, ni le dépasser sur le plan vertical.
- 9.2 Ils peuvent toucher la ligne centrale sous le filet, mais ils ne doivent pas la dépasser complètement.
- 9.3 Sur l'action du contre, un joueur peut dépasser le plan vertical au-dessus du filet mais, ne peut toucher le ballon seulement qu'après le troisième contact de l'équipe à l'offensive.

ART. 10 DISCIPLINE

- 10.1 Les entraîneurs sont responsables de la conduite de leurs joueurs et spectateurs à toutes les parties auxquelles ils participent.
- 10.2 Les entraîneurs doivent également veiller à fournir une surveillance minimum lors des périodes d'attente entre les parties principalement dans les aires mises à la disposition des équipes telles que les corridors et les vestiaires.
- 10.3 AUCUN BALLON N'EST ACCEPTÉ DANS LES CORRIDORS. En cas de bris de tout matériel, la facture de réparation sera envoyée à l'école fautive
- 10.4 Le comité organisateur se réserve le droit d'expulser les spectateurs, parents, joueurs ou équipes dont la conduite serait excessive, causerait des dommages ou un préjudice au tournoi.